

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 17 mars 2022

Question écrite urgente

Déficit d'information sur la rente-pont AVS

La nouvelle rente-pont, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021, s'adresse à des chômeurs de 60 ans et plus ayant épuisé leur droit à des indemnités, et qui ne retrouvent pas d'emploi.

L'idée est d'éviter que des personnes qui ont travaillé toute leur vie se retrouvent en fin de droit à l'assurance-chômage, soient contraintes d'utiliser leurs économies pour vivre ou de recourir à l'aide sociale jusqu'à la retraite.

En effet, les chiffres montrent clairement que le nombre de personnes de plus de 60 ans au chômage ne cesse d'augmenter, et que les chances de réinsertion sur le marché de l'emploi sont quasi inexistantes.

Il m'a été rapporté par une association de chômeurs seniors le peu d'information dont bénéficient ces chômeurs lorsqu'ils se rendent à l'office cantonal de l'emploi.

Ma question :

Le Conseil d'Etat pourrait nous indiquer ce qui est prévu, ou le cas échéant pourrait l'être, dans les locaux de l'office cantonal de l'emploi afin d'informer les chômeurs seniors des possibilités concernant la rente-pont ?